

**Bureau syndical du
 16 janvier 2020**

DELIBERATION N° 2020-01-002
**Autorisation de signature – Assurances multirisques sites exploitation et
 installations industrielles**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le seize janvier à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le dix janvier, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
21	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.			
Présente: Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 17/02/2020 et de la publication de l'acte le: 17/02/2020			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200116-2020-01-002-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2020
 Date de réception préfecture : 17/02/2020

Monsieur Le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services a été passée selon une procédure sans publicité, ni mise en concurrence faisant suite à trois précédentes consultations infructueuses lancée en juin, juillet et octobre 2019 et à la nécessité de disposer d'une assurance multirisque pour les sites d'exploitation et les installations de type industrielles en janvier 2020.

Ce marché est de type marché ordinaire d'une durée de 48 mois avec une faculté de résiliation 6 mois avant l'échéance annuelle. La dépense sera imputée en section de fonctionnement : compte 6168

La Commission d'Appel d'Offres a analysé l'offre reçue selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer le marché visant à la couverture assurantielle multirisque pour les sites d'exploitation et les installations de type industrielles avec SMACL Assurances pour un montant estimatif de 70.221€ TTC par période.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2020

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à l'assurance multirisque pour les sites d'exploitation et les installations de type industrielles avec SMACL Assurances
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200116-2020-01-002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020